

tenue sous la présidence de Madame MADELAIGUE, assisté(e)
de Madame BECIRSPAHIC et Madame MARQUESUZAA, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2301261	RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE
------------	---------------------------	--

Titre de l'affaire M. Kévin D., incarcéré au centre pénitentiaire de Lannemezan, demande au tribunal d'annuler la décision, non-datée, prise par le directeur du centre pénitentiaire de Lannemezan portant refus d'unité de vie familiale (UVF) avec sa compagne pour les 22 février et 3 mars 2023

Demandeur	Nom des parties Monsieur D. Kévin	Représentants des parties SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	

02)	DOSSIER N° 2300851	RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE
------------	---------------------------	--

Titre de l'affaire M. Kévin D., incarcéré au centre pénitentiaire de Lannemezan, demande au tribunal d'annuler la décision, non communiquée, en date du 12 janvier 2023 par laquelle le directeur interrégional des services pénitentiaires a ordonné la prolongation de son placement à l'isolement au sein du centre pénitentiaire de Lannemezan

Demandeur	Nom des parties Monsieur D. Kévin	Représentants des parties SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	

03)	DOSSIER N° 2301178	RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE
------------	---------------------------	--

Titre de l'affaire M. Salim A., incarcéré au centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan, demande au tribunal d'annuler la décision en date du 2 mars 2023 par laquelle la Directrice interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux a ordonné la prolongation de son placement à l'isolement au sein du Centre pénitentiaire de Mont de Marsan

Demandeur	Nom des parties Monsieur A. Salim	Représentants des parties SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	

09 heures 30

04) DOSSIER N° 2301740

RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire M. Salim A., incarcéré au centre pénitentiaire de Mont de Marsan, demande au tribunal d'annuler la décision en date du 10 mai 2023 par laquelle le Ministre de la justice a ordonné la prolongation de son placement à l'isolement

Nom des parties

Demandeur Monsieur A. Salim

Représentants des parties

SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour)

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

05) DOSSIER N° 2300099

RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire M. Gaëtan A., initialement incarcéré au centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan, demande au tribunal d'annuler les décisions en date des 8 et 18 février 2022 prises par le directeur du centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan portant refus de délivrer un permis de visite à sa compagne Mme Angélique Séverin

Nom des parties

Demandeur Monsieur A. Gaëtan

Représentants des parties

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour)

06) DOSSIER N° 2300479

RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire M. Gaëtan A. demande au tribunal de condamner l'Etat au versement de la somme de 302,88 euros relatif au reliquat de salaires pour les mois de mai à septembre 2022

Nom des parties

Demandeur Monsieur ALLARD Gaëtan

Représentants des parties

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour)

09 heures 30

07) DOSSIER N° 2201092

RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES demande au tribunal de condamner solidairement la société IDVERDE et les sociétés Despré Architectes, Osmose, Ideia Vrd, Cronos Conseil et Quark Ingenierie, membre du groupement de maîtrise d'œuvre au versement des sommes de : - 577.105,88 € TTC, au titre du coût des travaux de reprise des désordres affectant le terrain d'honneur , - 78.252 € TTC, au titre des travaux d'entretien , - 19.768 € TTC, au titre du préjudice subi du fait du caractère impropre du terrain de jeu , - 10.000 € TTC, au titre du préjudice d'image , - 21.912,00 € TTC au titre des frais annexes engagés pour assurer la défense des intérêts.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES	SELARL GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES
Défendeur	SAS IDVERDE	SELARL MOLAS & ASSOCIÉS
	SARL DESPRE ARCHITECTES	Maître CHARBONNIER Fabrice (Cour)
	SASU OSMOSE ORGANISATION DE SERVICES ET MAITRISE D'ŒUVRE DU SPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	Maître DUPONT Marc (Cour)
	SARL CRONOS CONSEIL	DE TASSIGNY CACHELOU AVOCATS (Cour)
	SARL IDEIA VRD	SELARL FRANCOIS LEGRAND
	SAS QUARK INGENIERIE VENANT AUX DROITS DE LA SOCIETE GLEIZE ENERGIE	

08) DOSSIER N° 2303320

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire La COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE demande au tribunal de condamner le groupement conjoint de maîtrise d'oeuvre, composé de M. Cazères, de la SARL Polymidi et de la société Soulas-Etec, à lui verser la somme de 672 266,94 euros en réparation des préjudices subis - Marché de travaux de construction du complexe aquatique de plein air de Mirande

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	RIVIÈRE AVOCATS ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	Monsieur C. Jean-Pierre	Maître CHARBONNIER Fabrice (Cour)
	SARL POLYMI	MISSIO AVOCATS (Cour)
	SARL SOULAS ETEC	Maître CLEMENT Pierre-Jean
	SA DIFFAZUR PISCINES	Maître ARMANDO Pierre
	SAS OTCE EN LANGUEDOC ROUSSILLON	SCP RAFFIN & ASSOCIÉS

09 heures 30

09) DOSSIER N° 2301883

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire L'ASSOCIATION DEFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023/655 fixant les dates d'ouverture-clôture et les modalités d'exercice de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département des Landes, en tant qu'il n'interdit pas la chasse d'espèces d'oiseaux en périphérie immédiate et au sein des zones de protection spéciale dédiées à leur protection et des zones d'importance pour la conservation des oiseaux.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur ASSOCIATION DEFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES

Défendeur PRÉFECTURE DES LANDES

Intervenant FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES LANDES GUMUSCHIAN-ROGUET-BONZY (Cour)

10) DOSSIER N° 2301884

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire L'ASSOCIATION DEFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 64-2023-05-11-00009 du préfet des Pyrénées-Atlantiques relatif à l'ouverture générale et à la clôture de la chasse en plaine pour la campagne 2023-2024 autorisant la chasse d'espèces d'oiseaux en périphérie immédiate et au sein des zones de protection spéciale dédiées à leur protection et des zones d'importance pour la conservation des oiseaux.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur ASSOCIATION DEFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES

M. G. Philippe

Défendeur PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Intervenant FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES GUMUSCHIAN-ROGUET-BONZY (Cour)

11) DOSSIER N° 2303199

RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire M. Amar B., initialement incarcéré au centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan, demande au tribunal d'annuler la décision en date du 28 juillet 2023 prise par la cheffe du centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan portant refus de permis de visite à Mme Françoise R., sa compagne

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur B. Amar

SCP AMBRY - BARAKE - ASTIE (Cour)

Madame R. Françoise

SCP AMBRY - BARAKE - ASTIE (Cour)

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

09 heures 30

12) DOSSIER N° 2402328

RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire Mme Amani T., épouse B., demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-07-12.g en date du 12 juillet 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et, abrogation et remplacement de tout document de séjour

Nom des parties

Demandeur Madame T. EPOUSE B. Amani

Représentants des parties

Maître GARCIA Claude (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

13) DOSSIER N° 2400338

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Rafika A., épouse M., demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-01-23-a en date du 23 janvier 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de renvoi et abrogation et remplacement de tout document de séjour

Nom des parties

Demandeur Madame A. EPOUSE M. Rafika

Représentants des parties

SP AVOCATS (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

14) DOSSIER N° 2402596

RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire M. Mikheil J. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-32-100 en date du 2 septembre 2024 pris par le préfet du Gers portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et présentation 1 fois par semaine à la brigade de gendarmerie de l'Isle-Jourdain

Nom des parties

Demandeur Monsieur J. Mikheil

Représentants des parties

Maître DUMAZ-ZAMORA Mikele (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DU GERS

OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION DE L'INTEGRATION

09 heures 30

15) DOSSIER N° 2402902

RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire Mme Diana S., épouse S., demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-416 en date du 5 août 2024 pris par la préfète des Landes portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination

Nom des parties

Demandeur Madame S. EPOUSE S. Diana

Représentants des parties

Maître DUCOIN Gaëlle (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES LANDES

16) DOSSIER N° 2301165

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire La SCI LGS (anciennement SCI les Greniers de Sophie) demande au tribunal la décharge de la TVA au titre des périodes comprises entre le 01/01/2017 et le 31/12/2018, de la taxe sur les véhicules de société pour les années 2015 à 2018 et de l'impôt sur les sociétés pour les années 2015 à 2018 ainsi que les pénalités correspondantes

Nom des parties

Demandeur SCI LGS

Représentants des parties

M. Erick F.

Défendeur DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNEES-ATLANTIQUES

17) DOSSIER N° 2302811

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire La SCI LGS demande au tribunal la décharge de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des périodes comprises entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018, et de l'impôt sur les sociétés (IS) au titre des périodes comprises entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018 ainsi que les pénalités correspondantes

Nom des parties

Demandeur SCI LGS

Représentants des parties

M. Erick F.

Défendeur DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNEES-ATLANTIQUES

09 heures 30

18) DOSSIER N° 2301216

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire M. et Mme Erick et Marie F., gérants de la SCI les Greniers de Sophie, devenue SCI LGS, demandent au tribunal la décharge de la totalité de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales auxquels ils ont été assujettis au titre des années 2016 à 2018.

Nom des parties

Demandeur Monsieur et Madame F. Erick et Marie

Représentants des parties

Monsieur et Madame FEVRIER Erick et Marie

Défendeur DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNEES-ATLANTIQUES

Arrêté le 21/10/2025

Le président du tribunal